



FORMATION PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-FL



Ordre des Barreaux Francophones et germanophones de Belgique



ORDRE DES BARREAUX FRANÇAIS



Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

FORMATION A SUIVRE SUR MICROSOFT TEAMS

LA RÉFORME DES RÈGLES EUROPÉENNES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

13h30-13h45 : Allocution d'ouverture par Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France, Avocat au Barreau de Paris

**THÈME 3
L'IMPACT POTENTIEL DES NOUVELLES RÈGLES SUR CERTAINS SECTEURS**

**THÈME 1
L'INITIATIVE LÉGISLATIVE DE LA COMMISSION**

13h45-14h15 : Présentation générale du nouveau paquet Constance DESAUNETTES, Direction générale stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux, Commission européenne
14h15-14h25 : Questions réponses

15h40-16h : Le secteur financier
Bertrand BRÉHIER, Directeur adjoint département régulation bancaire et financière, Société générale

16h-16h20 : Le secteur juridique
Jean-Charles KREBS, Avocat au Barreau de Paris, Secrétaire Général de la Carpa de Paris

16h20-16h30 – Questions réponses

**THÈME 2
LA POSITION DES CO-LÉGISLATEURS**

14h25-14h55 : Quelles ambitions doit avoir l'UE en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?
Pascal DURAND, Député européen, ancien Avocat au Barreau de Paris

**THÈME 4
AUTORÉGULATION**

16h30-16h50 : Quel avenir pour l'autorégulation avec la création d'une nouvelle autorité de supervision européenne ?
Rupert MANHART, Rechtsanwalt (Autriche), Président du comité lutte contre le blanchiment du Conseil des barreaux européens

14h55-15h25 : Qu'attendre de la présidence française de Conseil en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?
Pierre OFFRET, Direction générale du trésor, Adjoint à la cheffe du bureau « Lutte contre la criminalité financière et sanctions internationales »

16h50-17h : Propos conclusifs
Chantal CUTAJAR, Maître de conférence, Université de Strasbourg, Directrice de Groupe de recherches actions sur la criminalité organisée

15h25-15h35 : Questions réponses

15h35-15h40 – Pause

ENTRETIENS EUROPÉENS - WEBINAIRE
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT, LA CORRUPTION ET LA FRAUDE
JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Inscription pour les avocats :
Formation complète : 250 € TTC**

Formation demi-journée : 125 € TTC**

Inscription pour les avocats - de 3 ans :
Formation complète : 160 € TTC**

Formation demi-journée : 80 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux

Pour s'inscrire : cliquer ICI

Inscription pour les élèves-avocats :
Formation complète : 120 € TTC**

Formation demi-journée : 60 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à :
Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens d'une demi-journée donnent droit à :
4 heures de formation pour les avocats français et 4 points de formation pour les avocats.be



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**4h
de
formation
validées !**